

# LA CONTRIBUTION SOLIDAIRE

D'application au 01/01/2026

## Comment va fonctionner la « contribution solidaire » ?

- Si le patient est un **assuré ordinaire**, il devra acquitter un ticket modérateur (TM) de 2 euros minimum pour chaque conditionnement de médicament remboursable. Imaginons que ce patient se présente dans votre officine avec une prescription pour de la metformine EG, de la cétirizine Sandoz et de l'énapril/lérénalidipine Krka.

Aujourd'hui	TM	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026	TM
Metformin EG 60 compr. 500 mg	0 €	Metformin EG 60 compr. 500 mg	2 €
Cétirizine Sandoz 20 compr. 20 mg	1,76 €	Cétirizine Sandoz 20 compr. 20 mg	2 €
Enalapril/lérénalidipine Krka 98 compr. 10/10 mg	2,92 €	Enalapril/lérénalidipine Krka 98 compr. 10/10 mg	2,92 €

- Si le patient est un **bénéficiaire de l'intervention majorée**, il devra acquitter un ticket modérateur (TM) de 1 euro minimum pour chaque conditionnement de médicament remboursable. Imaginons que ce patient se présente dans votre officine avec une prescription pour de l'Euthyrox et du co-bisoprolol Viatris.

Aujourd'hui	TM	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026	TM
Euthyrox 84 compr. 25 µg	0,30 €	Euthyrox 84 compr. 25 µg	1 €
Co-bisoprolol Viatris 100 compr. 5 mg / 12,5 mg	1,46 €	Co-bisoprolol Viatris 100 compr. 5 mg / 12,5 mg	1,46 €

En d'autres termes, la dispensation de médicaments « gratuits » pour le patient (y compris donc de médicaments appartenant à la catégorie A), disparaîtra totalement au 1<sup>er</sup> janvier prochain, à l'exception des bénéficiaires du MAF ayant atteint leur plafond.

Pour toutes ces adaptations tarifaires et changements de remboursement et de catégories, l'APB est en contact continu avec l'INAMI afin d'adapter à temps son « Tarif » et donc les bases de données intégrées dans vos logiciels. Nous mettons tout en oeuvre pour que ces changements soient les plus fluides possibles dans votre pratique quotidienne, à partir de 2026.

Source : Nouvelles Brèves APB – décembre 2025